

IREDU - CNRS

**MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**DELEGATION AUX ARTS
PLASTIQUES**

Les Diplômés DNAT 2005

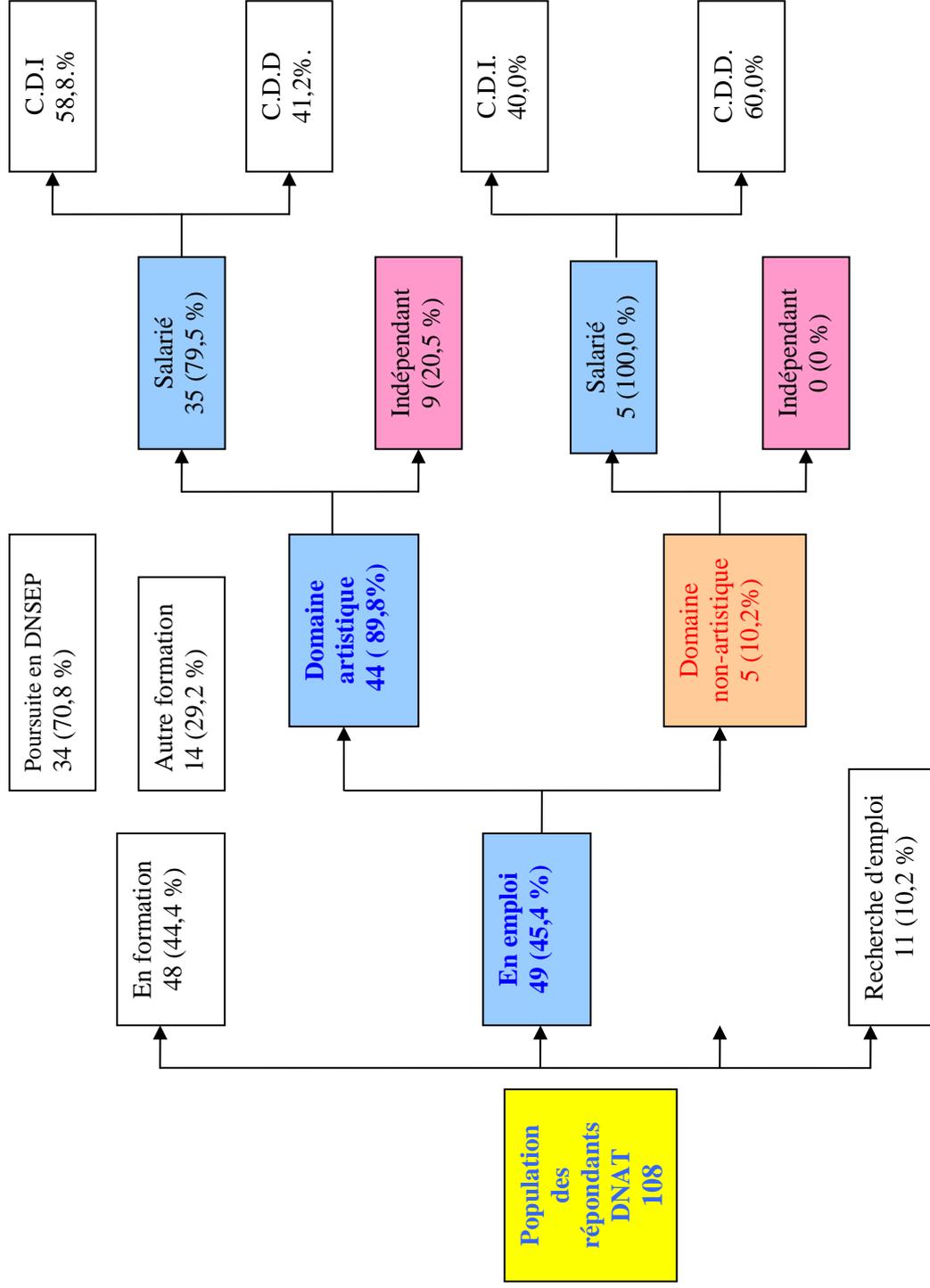
Enquête nationale sur le parcours d'insertion professionnelle

Résumé des situations 18 mois après le diplôme

Magali Danner

Gilles Galodé

Novembre 2007



Descriptif général de la population 18 mois après le diplôme
Diagramme 1

I. ETAT GENERAL DES SITUATIONS, EMPLOI, RECHERCHE D'EMPLOI ET FORMATION

Diplôme de fin du cycle court sanctionnant la qualification voulue pour les uns, certification intermédiaire ouvrant accès conditionnel à la phase projet du cycle long, pour les autres, le DNAT remplit une double fonction de diplôme professionnel et de passerelle de cycle.

Cette possibilité de poursuivre la formation "en interne" afin d'accéder au niveau de qualification supérieur place le diplômé devant un choix décisif. En d'autres termes, l'insertion professionnelle est à ce niveau, en concurrence directe avec la formation.

Interrogés sur cette question, près de la moitié des répondants (45,4 %) déclarent avoir eu l'intention de poursuivre en cycle long (DNSEP). Les deux tiers (65,3 %) concrétiseront finalement ce choix du DNSEP, les autres choisiront une formation différente (6,1%) ou se dirigeront vers le marché du travail (28,5 %).

Cela signifie notamment que ce taux d'emploi à 18 mois des DNAT 2005 (45,3 %) ne saurait être comparé à celui des diplômés du cycle long (DNSEP) à échéance identique (60,3%).

► 18 mois après le diplôme DNAT :

- . 45,3 % des diplômés sont en emploi
- . 10,2 % recherchent un emploi
- . 44,5 % poursuivent leurs études

(31,5 % en DNSEP + 13,0 % autres études)

Graphique 1 : Répartition des situations

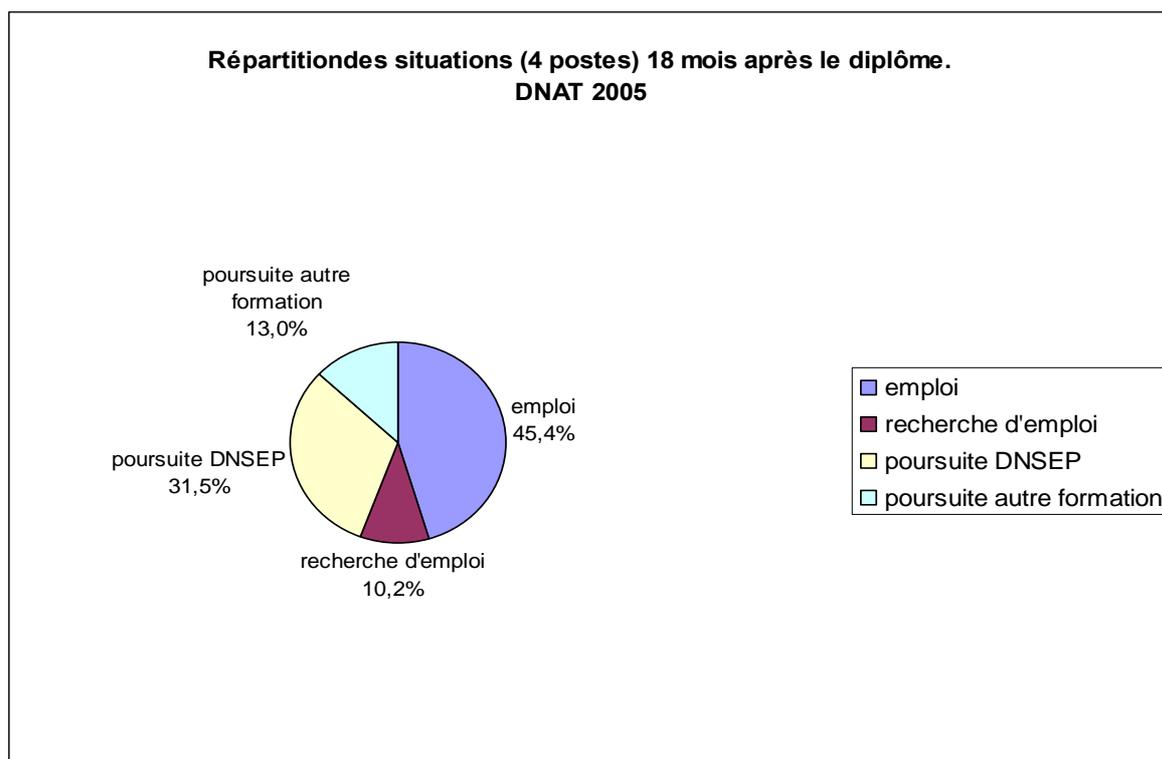


Tableau 1 : Situations principales 18 mois après le diplôme DNAT 2005

100 en colonne

		%	%
emploi	emploi salarié	37,0	45,3
	emploi indépendant	8,3	
recherche d'emploi		10,2	10,2
poursuite en formation	poursuite DNSEP	31,5	44,5
	poursuite autre formation	13,0	

. Emploi

Une majorité de diplômés prend la décision de conclure à ce niveau et de travailler ou de rechercher un emploi (55,5 %), les autres privilégiant la formation. 45,4 % des diplômés occupent un emploi lors de l'enquête. Au sein de cette population au travail, l'emploi salarié l'emporte largement : 4 salariés pour 1 indépendant.

. Formation

18 mois après la certification, 44,5 % des diplômés DNAT poursuivent en formation, soit un taux égal à celui des diplômés en emploi.

La plupart de ces diplômés continuent en DNSEP : 31,5 %, mais 13,0 % poursuivent d'autres études. La formation entreprise alors reste le plus souvent dans le domaine artistique et revêt le caractère de formation professionnelle.

. Recherche d'emploi

Dans ces conditions, le taux de recherche d'emploi, 10,2 % reste relativement contenu. Là encore, l'importance des poursuites en formation rend l'interprétation malaisée et n'autorise pas la comparaison avec le DNSEP.

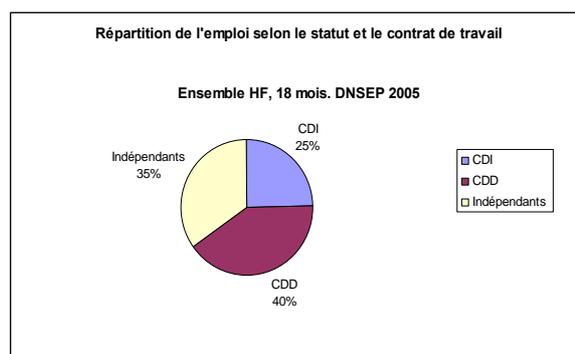
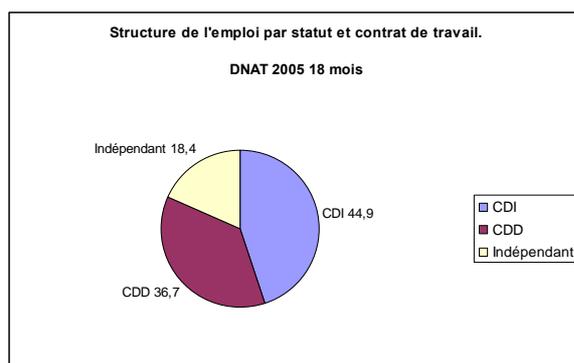
I. La dualité de l'emploi artistique : salariés et indépendants

. Modèle d'insertion binaire, complémentarité et arbitrages

Comme pour les diplômés du cycle long, l'insertion des diplômés du cycle court s'opère selon deux modalités d'emploi : travail salarié ou travail indépendant. Toutefois, le travail salarié qui représente plus des quatre cinquièmes des situations d'emploi s'impose davantage qu'au niveau de l'insertion du cycle long : un cinquième des diplômés DNAT exercent sous statut d'indépendant contre un tiers des DNSEP.

La spécificité des stratégies d'emploi des diplômés des écoles supérieures d'art est confirmée : l'insertion de ces diplômés s'effectue dans le cadre d'un modèle binaire de l'emploi au sein duquel interagissent les deux statuts.

Graphique 2 : Structure de l'emploi par statut et contrat de travail. Comparaison DNAT- DNSEP



Un examen complémentaire de l'emploi salarié selon la nature du contrat de travail apporte un résultat inattendu :

. Des emplois plus stables que prévus : les CDI l'emporte...

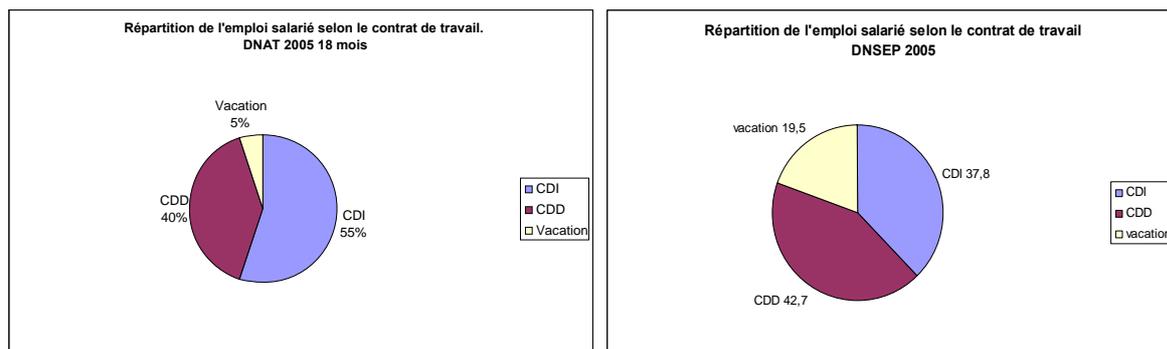
L'emploi salarié se répartit ainsi :

Emploi stable pour 55 % : CDI ou statut de fonctionnaire	(DNSEP : 37,8 %)
Emploi à durée déterminée pour 40,0 % : CDD	(DNSEP : 42,7 %)
Emplois précaires pour 5 % : vacation, interim, intermittent...	(DNSEP : 19,5 %)

Sous réserve d'effectif DNAT sensiblement inférieur, la comparaison avec la situation de l'emploi salarié des DNSEP 2003, fait immédiatement apparaître une plus grande stabilité de l'emploi salarié des diplômés DNAT selon la nature du contrat de travail. Plus d'un diplômé sur deux est engagé sur un contrat à durée indéterminée (55,0 %) ce qui constitue au regard des pratiques actuelles du marché du travail, l'indice d'un début d'activité professionnelle réussi (la proportion de CDI parmi les sortants DNSEP est de 37,8 %). Sur ce plan, l'écart entre les deux niveaux de sortie reste difficile à expliquer.

Cette insertion a priori favorable sur le plan du contrat de travail exige cependant d'être validée par d'autres caractéristiques de l'emploi (utilisation des compétences ou part de l'emploi à temps plein, notamment).

Graphique 3 : Répartition de l'emploi salarié selon le type de contrat de travail. Comparaison DNAT-DNSEP



...Mais de fortes disparités par genre subsistent

De notables écarts de situations contractuelles apparaissent entre hommes et femmes, ce qui n'est pas le cas au niveau DNSEP où la répartition CDI / contrats à durée déterminée est identique. Si les hommes diplômés DNAT, sont globalement moins pressés que les femmes de se présenter sur le marché du travail, mais préfèrent dans ce cas le statut salarié, ils y occupent également des situations contractuellement beaucoup plus favorables que les femmes : plus des deux tiers sont en CDI (68,8 %), contre moins de la moitié des femmes (45,8 %).

Il existe par ailleurs d'autres différences dans les situations d'emploi, dues, en particulier aux secteurs d'emploi et au temps de travail.

II. Utilisation des compétences

. Les motivations qui ont guidé le choix d'une école d'art se perpétuent dans l'emploi

Tableau 2 : Utilisation des compétences des diplômés en emploi (salariés + indépendants) 100 en colonne

	% DNAT 2005	% DNSEP 2005
oui	75,0	75,4
non	25,0	24,6

En matière d'utilisation des compétences, les résultats des DNAT 2005 sont proches de ceux observés au niveau DNSEP et montrent à nouveau que les diplômés des écoles d'art entendent faire valoir leur formation. Au vu des compétences utilisées dans l'emploi, une large majorité y parvient.

. Tous statuts confondus, les trois quarts des diplômés en emploi déclarent utiliser les compétences acquises en école d'art et, comme nous le verrons page suivante, travaillent dans le secteur artistique.

. La distinction en fonction du statut professionnel, indique que le taux d'utilisation des compétences est de 71,8 % parmi les salariés (65,4 % pour les DNSEP), alors que sauf exception tous les indépendants fondent leur activité sur cette compétence.

Travailler dans un secteur artistique hors éducation, cas de sept diplômés sur dix, ne garantit cependant pas totalement d'utiliser les compétences acquises en école d'art, un petit nombre de diplômés juge l'emploi sans

relation avec leur formation (environ 15 %, soit le même taux que pour les DNSEP). En revanche, travailler hors secteur artistique semble écarter tout usage de ces mêmes compétences (alors que 15 % des DNSEP salariés travaillant hors secteur artistique, déclarent utiliser les compétences artistiques acquises en formation). Ceci ne signifie pas toujours que l'emploi en question soit sans relation avec la formation car la filiation peut exister sans que le diplômé ait le sentiment d'exercer ce qu'il a appris à l'école.

Le secteur éducation-formation artistique fournit un exemple de cette marge d'appréciation : que ce soit pour les DNAT ou les DNSEP, une partie des diplômés engagé dans ce secteur juge l'activité d'enseignement sans relation avec la qualification reçue.

Au total, la relation formation-emploi s'avère très forte, sans doute plus encore que pour les DNSEP, même si l'on retrouve au passage les ambiguïtés relatives à la notion de compétences et le réductionnisme afférent à ce type de relation.

Tableau 3 : Utilisation des compétences selon le secteur d'activité, artistique ou non (salariés)

	Utilisation des compétences ?	
	oui	non
secteurs artistiques	85,2	14,8
hors champ culturel ou artistique	0,0	100,0
Education et formation artistique	71,4	28,6
Total	71,8	28,2

III. Secteurs d'activité

. *Forte concentration dans un petit nombre de secteurs artistiques*

L'analyse par secteur d'emploi conforte les résultats notés précédemment en matière d'utilisation des compétences : tous statuts confondus, neuf diplômés DNAT sur dix travaillent dans un secteur artistique¹, soit 87 % des salariés, et la totalité des indépendants. La vocation professionnelle de cette filière courte, trouve donc là son aboutissement en terme de secteur d'activité.

La répartition par secteurs d'emplois appelle plusieurs constats :

. Le taux d'emploi en secteurs artistiques est très élevé (69,2 % hors éducation), particulièrement chez les hommes (H : 87,5 %, F : 56,5 %).

. Ces emplois sont concentrés dans un petit nombre de secteurs (3) dont l'activité apparaît en relation directe avec les options du DNAT (1 communication, marketing, publicité 2 illustration, édition, presse 3 architecture, agencement, décoration)

. Le secteur éducation-formation occupe une place notable mais secondaire, par rapport aux champs d'activité de nature artistique

Les principaux secteurs d'emploi des salariés correspondent d'assez près aux spécialités de formation design graphique et design d'espace. La concentration des emplois salariés sur un petit nombre de secteurs (3) est de ce fait plus accusée qu'au niveau DNSEP.

Un diplômé DNAT sur cinq travaille dans le champ éducatif, comme professeur ou comme intervenant.

Au total, l'insertion des DNAT en secteur artistique est supérieure à celle enregistrée parmi les DNSEP.

Tableau 4 : Secteur d'activité des salariés (artistique ou non-artistique). Rappel DNSEP

100 en colonne

	DNAT	DNSEP
Secteur artistique	69,2	46,4
Education et formation artistique	17,9	27,6
Secteur non artistique	12,8	26,0

¹ y compris éducation et formation artistique

Tableau 5 : Répartition des emplois selon les secteurs d'activité (salariés et indépendants)

100 en colonne

secteurs d'activité	%
communication, marketing, publicité	31,2
illustration, édition, presse	20,8
architecture, agencement, décoration	18,7
cinéma, télé, audio-visuel	2,1
autres secteurs artistiques	2,1
Education et formation artistique	14,6
hors champ culturel ou artistique	10,4

Le décalage perceptible entre la proportion d'emploi en secteur artistique (87 %) et le degré d'utilisation des compétences (71,8 %) indique cependant que certains de ces diplômés estiment que leur activité n'a pas le contenu artistique correspondant à leur formation, quand bien même ils exercent dans un secteur artistique.

. Temps de travail : des temps pleins de bonne augure

Si les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, le temps complet constitue cependant la forme d'emploi la plus courante puisqu'elle concerne plus des trois quarts de la population (76,9%).

Sur ce point on ne peut que s'interroger sur l'ampleur de l'écart par rapport à ce qui est observé au niveau DNSEP où moins d'un diplômé sur deux (47,2 %) occupe un emploi à plein temps.

Tableau 6 : Temps de travail selon le genre

100 en colonne

	DNAT homme	DNSEP H	DNAT femme	DNSEP F	Total	DNSEP
temps complet	81,3	49,3	73,9	45,9	76,9	47,2
temps partiel	18,8	50,7	26,1	54,1	23,1	52,8
Total	16		23		39	

La nature du contrat de travail, CDD ou CDI, recouvre des situations d'emploi différentes, notamment en fonction du temps de travail, temps complet ou temps partiel.

Sauf exception, l'emploi en CDI est ici un emploi à temps complet, ce qui vient encore en renforcer la stabilité : dans ce type de situation on peut considérer que la phase d'insertion professionnelle proprement dite est achevée et fait désormais place à la phase de développement de la carrière professionnelle.

Il en va autrement pour les CDD dont près de la moitié (46,7 %) correspondent à des emplois à temps partiel. Là encore, une limite, celle de la durée du contrat, s'ajoute à une autre, celle du temps de travail, dont on peut supposer qu'elle est plus souvent subie que choisie. Il en résulte un cumul des facteurs de précarité pour 20,5 % des salariés : CDD + temps partiel.

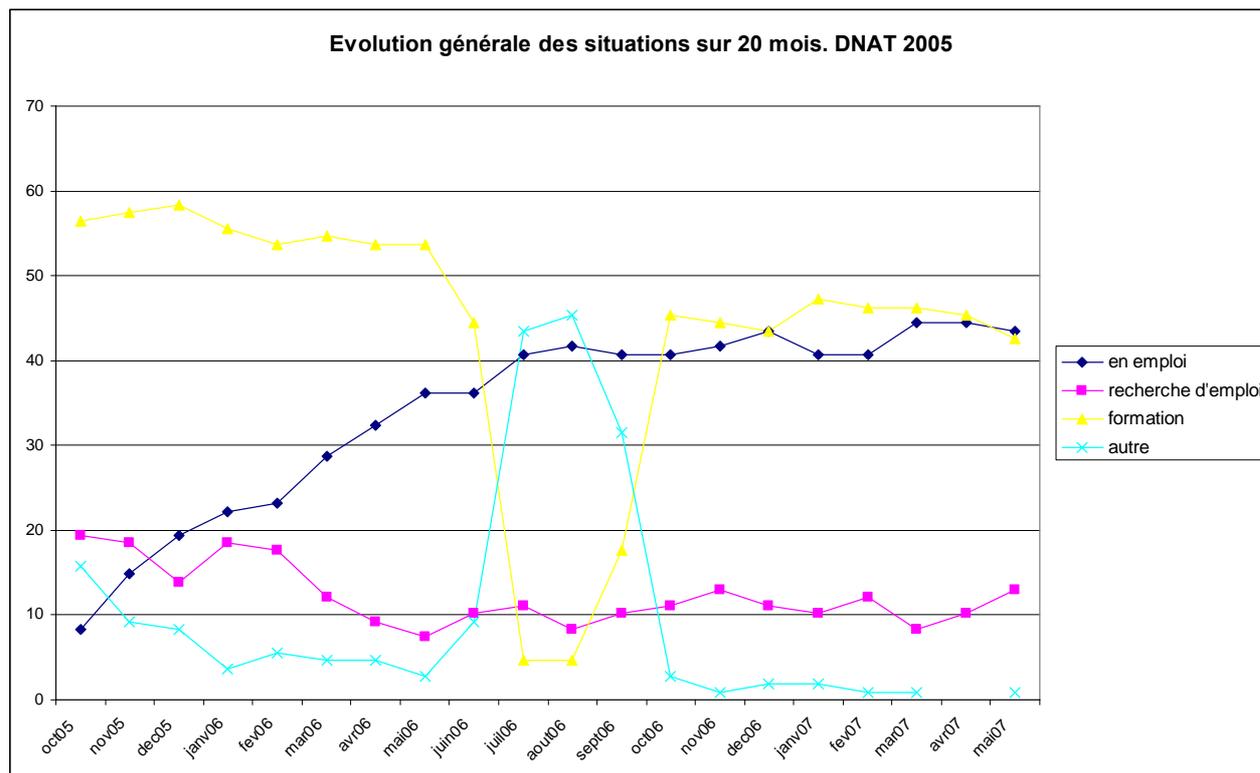
IV Evolution générale des situations sur 20 mois, rythmes d'insertion

Le graphique suivant montre clairement deux temps du rythme d'insertion : d'abord une entrée en activité professionnelle soutenue au cours des 7 à 8 mois qui suivent l'obtention du diplôme, puis une stabilisation faisant place à une croissance très ralentie du taux d'emploi dès lors que le seuil de 40 % a été atteint. Le taux de recherche d'emploi, se stabilise alors sans toutefois descendre sous la barre de 10 %.

Le taux de poursuite en formation, de l'ordre de 55 % au cours de la période de 6 à 8 mois qui suit le diplôme décroît ensuite fortement (arrêt de nombre des formations autres que DNSEP), pour s'établir à la rentrée (c. à d. un an après l'obtention du DNAT) sur un palier de 45 %.

Au niveau de l'emploi, cet afflux de nouveaux arrivants sur le marché du travail est pourtant peu visible. Tout se passe donc comme si ceux qui étaient fermement décidés à conclure leur formation à ce niveau pour chercher du travail étaient entrés rapidement en activité, alors que ceux qui différaient leur arrivée sur le marché du travail, n'entraient ensuite que très graduellement en emploi, et avec semble-t-il davantage de difficultés.

Graphique 4 : Evolution générale des situations sur 20 mois



. Pour conclure provisoirement...

Tableau 7 : Concernant le DNAT, si c'était à refaire, choisiriez-vous la même formation ?

100 en colonne

	% DNAT 2005	DNSEP2005	
même formation, même filière	76,4	oui	82,3
même formation filière longue	6,6		
formation artistique d'un autre type	15,1	non	17,7
formation non artistique	1,9		
Total	100		

Ce premier état du devenir d'une promotion de diplômés DNAT 18 mois après la certification montre à quel point les conditions de choix sont à ce niveau différentes, de celles enregistrées à la fin du cycle long. L'arbitrage emploi-formation segmente la population selon des lignes de partage sans doute plus inattendues que celles rencontrées après le DNSEP. Si la logique de choix du cycle professionnel court est de réunir rapidement, au moyen d'une qualification techniquement sûre, des conditions d'entrée efficaces sur le marché du travail, les modalités d'emploi des diplômés DNAT paraissent à de nombreux égards répondre à cet objectif. La relation formation-emploi est attestée, la répartition sectorielle des emplois dans le secteur artistique également, et les différents paramètres de l'emploi se conjuguent pour définir un processus d'entrée en activité professionnelle, plus classique mais aussi plus fermement établi à 18 mois qu'au niveau du cycle long où le processus semble davantage faire appel à un temps "long". Autant que l'on puisse en juger à l'examen de cette unique promotion et avec toute la prudence qu'impose la taille de l'effectif en emploi, il existe bien un modèle d'emploi DNAT qui correspond à la logique de ce cycle. Ce modèle fonctionne selon des types de comportement propres à ce niveau et qui viennent souvent s'inscrire en contrepoint de ceux des DNSEP. Le genre opère la principale division des choix, d'abord lorsqu'il s'agit d'opter entre marché du travail et poursuite en formation, puis au sein même des caractéristiques d'emploi ou de formation. Plus résolues, les filles montrent des choix toujours plus affirmés que ceux des garçons, poursuivant moins en formation, et lorsque c'est le cas davantage hors DNSEP, elles assument aussi plus souvent le risque d'une activité indépendante. Peut-être, en raison d'un emploi salarié dont les caractéristiques sont moins fermes que celles des garçons, peut-être aussi en conformité avec une attitude générale plus pragmatique. Quoi qu'il en soit, et quel qu'ait été leur décision à la suite du DNAT, tous ou presque valident le fait d'avoir d'abord choisi le cycle court et, au total comme en DNSEP, plus de quatre diplômés sur cinq considèrent que "si c'était à refaire" ils "referaient" une école supérieure d'art.